



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS
LOCALES

BUREAU DES FINANCES LOCALES ET DE LA
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Affaire suivie par : Mme Dominique GIGANT

Tél. : 03 89 29 22 02

dominique.gigant@haut-rhin.gouv.fr

Colmar, le 09 JUIL. 2020

Le préfet du Haut-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les maires

Messieurs les présidents des
communautés de communes,

Mesdames et Messieurs les
présidents de syndicats dont la
population est inférieure à 60 000
habitants,

Messieurs les présidents de syndicats
mixtes « fermés »

En communication à Madame et
Messieurs les sous-préfets
En communication à Monsieur le
président de l'association des maires
du Haut-Rhin

Objet : second appel à projets au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - seuil d'éligibilité des dépenses engagées pour freiner la propagation du coronavirus

Par circulaire du 11 juin 2020, je vous ai informé d'un second appel à projets au titre de la DETR 2020, portant notamment sur les dépenses engagées pour freiner la propagation du coronavirus.

Plusieurs d'entre vous m'ont fait remarquer que le seuil minimum habituel de dépenses pour l'obtention d'une subvention, à savoir 10 000 €, n'était pas adapté, en particulier pour les petites communes.

C'est pourquoi, mais seulement pour ces dépenses spécifiques, j'ai décidé de modifier ce seuil. Ainsi, seront prises en compte les demandes de subventions dès lors que les dépenses atteignent 2 000 €.

Les demandes d'aides peuvent être adressées en format « papier » mais le dépôt dématérialisé est à privilégier sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prefecture-du-haut-rhin-demande-de-subvention-detr>.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Touvet', with a stylized flourish above the name.

Laurent Touvet